Page : 1/9

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021 Date d'impression: 13.12.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

XD 876 CFDA · Nom du produit:

160153 · Code du produit:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Solvant de dégraissage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: **HAFA France** 

ZI - Allée Clotaire 1er - BP 243

F-76197 YVETOT

Tél: 02.35.95.45.54 Fax: 02.35.95.83.63 Courriel: fds@hafa.org Site Internet: www.hafa.org

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques. déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%

aromatiques.

· Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un · Conseils de prudence

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la P501

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

Page: 2/9

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 13.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

(suite de la page 1)

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

· Composants dangereux:		
	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.	50-100%
	♦ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	
Numéro CE: 918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%	25-50%
Reg.nr.: 01-2119457273-39		
	♦ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques ≥30%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

\* Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:
 Après ingestion:
 Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.
 Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au

moins 48 heures après un accident.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

**nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie. Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

(suite page 3)

Page : 3/9

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021 Date d'impression: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

· Autres indications

(suite de la page 2)

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par

endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément

au point 13.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les limites d'émission.

Utiliser des appareils résistant aux solvants.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Page : 4/9

(suite de la page 3)

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021 Date d'impression : 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³ Valeur à long terme: 1000 mg/m³

vapeurs C6-C12

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³ Valeur à long terme: 1000 mg/m³ Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et

d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture

pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est · Protection respiratoire:

insuffisante.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

Protection des mains:

Gants de protection (EN 374)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Caoutchouc nitrile · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant

l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

(suite page 5)

Page : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:LiquideIncolore

Odeur: De type solvanté
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 175 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

• Inférieure: 0,6 Vol %
 • Supérieure: 7,0 Vol %

Point d'éclair: 63 °C (NF EN 22719)

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 >230 °C
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

• Viscosité cinématique à 40 °C 1,2 mm²/s (NF EN ISO 3104)

· **Dynamique:** Non déterminé.

· Solubilité

'l'eau: Pas ou peu miscible
'Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Pression de vapeur à 20 °C: 0,7 hPa

· Densité et/ou densité relative

• Densité à 20 °C: 0,765 g/cm³ (NF EN ISO 2811-1)

Densité relative
Densité de vapeur:
Non déterminé.
Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

néant

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges explosibles néant néant · Gaz inflammables · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

(suite de la page 5)

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 Liquides comburants néant
 Matières solides comburantes néant
 Peroxydes organiques néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

• 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

· 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

• **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques.

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>5.000 mg/kg (Lapin) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 403)

#### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

(suite de la page 6)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique (STOT) - exposition

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

sont pas remplis.

• Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

répétée

<ul> <li>Toxicité aquatique</li> </ul>	iauatiaue:
--	------------

Hydrocarbures, C11-C12,	isoalcanes,	<2% aromatiques.
-------------------------	-------------	------------------

NOEC 0,011 mg/l (Daphnia) (OECD 211)

NOELR 1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

0,103 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EL 50 (48H) >1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)

LL50 (96h) >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

ErL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) EbL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

#### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

NOELR 0,18 mg/l (Daphnia) (21d)

1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h)

0,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

EL 50 (48H) >1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)

LL50 (96h) >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

ErL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) EbL50 (72h) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

(suite de la page 7)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

• Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

· *Classe* néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 13.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 13.12.2021

Nom du produit: XD 876 CFDA

(suite de la page 8)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · REGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et

**règlements d'interdiction**Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les solvants organiques liquides à usage professionnel."

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

**chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 12 mois à compter de la date de fabrication.

• Phrases importantes: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

· Date de la version précédente: 17.01.2018

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR